

**portant attribution des sièges et désignation des représentants du personnel
à la Commission administrative paritaire de catégorie C
du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme**

**Le Président du Centre départemental de gestion
de la Fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme ;**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la Fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 95-1018 du 14 septembre 1995 modifié, fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques ;

Vu l'arrêté n° 2018-274 en date du 30 novembre 2018 de Monsieur le Président du Centre de gestion fixant la composition du bureau central de vote pour les élections professionnelles du 6 décembre 2018 aux commissions administratives paritaires de catégorie C du Centre de gestion du Puy-de-Dôme ;

Vu la circulaire du 29 juin 2018 relative aux élections des représentants du personnel aux comités techniques, aux commissions administratives paritaires et aux commissions consultatives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le procès-verbal de l'élection des représentants du personnel à la Commission administrative paritaire de catégorie C ;

arrête

Article 1 : répartition des voix

Nombre d'électeurs :	7 671
Nombre de votants :	2 969
Nombre de sièges à pourvoir :	8
Suffrages exprimés :	2 866
Quotient électoral :	$2\,866 / 8 = 358,25$

Nombre de voix obtenues par chaque liste :

CFDT	480
CFTC	139
CGT	1 214
FO	444
FSU	342
UNSA	247

Article 2 : attribution des sièges

	Attribution des sièges au quotient	Attribution du 1 ^{er} siège restant à la plus forte moyenne
Liste CFDT :	$480/358,25 = 1,33 = 1$ siège	$480/2 = 240,00$
Liste CFTC :	$139/358,25 = 0,38 = 0$	$139/1 = 139,00$
Liste CGT :	$1\ 214/358,25 = 3,38 = 3$ sièges	$1\ 214/4 = 303,50$
Liste FO :	$444/358,25 = 1,23 = 1$ siège	$444/2 = 222,00$
Liste FSU :	$342/358,25 = 0,95 = 0$ siège	$342/1 = 342,00 = 1$ siège
Liste UNSA :	$247/358,25 = 0,68 = 0$ siège	$247/1 = 247,00$

	Attribution du 2 ^{ème} siège restant à la plus forte moyenne	Attribution du 3 ^{ème} siège restant à la plus forte moyenne
Liste CFDT :	$480/2 = 240,00$	$480/2 = 240,00$
Liste CFTC :	$139/1 = 139,00$	$139/1 = 139,00$
Liste CGT :	$1\ 214/4 = 303,50 = 1$ siège	$1\ 214/5 = 242,80$
Liste FO :	$444/2 = 222,00$	$444/2 = 222,00$
Liste FSU :	$342/2 = 171,00$	$342/2 = 171,00$
Liste UNSA :	$247/1 = 247,00$	$247/1 = 247,00 = 1$ siège

Article 3 : répartition des sièges

Liste CFDT :	1
Liste CFTC :	0
Liste CGT :	4
Liste FO :	1
Liste FSU :	1
Liste UNSA :	1

Article 4 : désignations des représentants du personnel

	Organisation syndicale	Membres titulaires	F ou H	Membres suppléants	F ou H
Groupe hiérarchique C2					
1	CGT	Nicole SININGE-CHAMPROUX <i>adjoint du patrimoine principal de 2° cl</i> Clermont Auvergne Métropole	F	Bruno MARTINEZ <i>agent de maîtrise principal</i> CCAS d'Issoire	H
2	CGT	Aurélien TALON <i>adjoint technique principal de 1° cl</i> Mairie de Cournon d'Auvergne	H	Marie-Christine POUFFARY <i>adjoint d'animation principal de 1° cl</i> Mairie des Martres-de-Veyre	F
3	CGT	Stéphanie MARRET-PETELET <i>adjoint administratif principal de 2° cl</i> SIEG 63	F	Samuel RODRIGUES <i>agent de maîtrise principal</i> Mairie de Veyre-Monton	H
4	FSU	Patrice DIAZ <i>agent de maîtrise principal</i> Mairie de Beaumont	H	Nicolas LABORDE <i>adjoint d'animation principal de 2° cl</i> Mairie de Ceyrat	H
5	UNSA	Antonio FERREIRA <i>adjoint technique principal de 2° cl</i> Mairie de Riom	H	Isabelle BRIOUDE <i>adjoint administratif principal de 1° cl</i> Mairie de Beaumont	F
Groupe hiérarchique C1					
6	CGT	Yvette VOISSIERE-BOURBON <i>agent social</i> Mond'Arverne Communauté	F	Mickael HEBRARD <i>adjoint technique</i> Mairie de St Genès-Champanelle	H
7	CFDT	Sébastien TOUSSAINT <i>adjoint technique</i> Clermont Auvergne Métropole	H	Cécile MARTIN <i>adjoint technique</i> Mairie de Cournon d'Auvergne	F
8	FO	Hélène COURTADON <i>adjoint technique</i> Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge	F	Erwin WAUTERS <i>adjoint d'animation</i> Mairie de Riom	H

Article 5 : ampliation du présent arrêté sera transmis :

- à Madame la Préfète du Puy-de-Dôme,
- aux organisations syndicales concernées.

Fait à Clermont Ferrand, le 7 décembre 2018

Le Président,


Roland LABRANDINE

